

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT JANTES

Version:6

Date de révision: 14/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
- 1. 1. 1. Nom de la préparation: NETTOYANT JANTES
 - 1. 1. 2. UFI: 232J-J0X1-4002-WPU4
 - 1. 1. 3. N° code du produit: 006163
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant pour jantes
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Courriel: contact@mecatech-performances.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 

Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Contient moins de 5 % : agents de surface anioniques, agents de surface amphotère, hydroxyde de sodium, gluconate de soude et triéthanolamine
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT JANTES

Version:6

Date de révision: 14/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 4. Autres dangers: aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Lauryléther sulfate de sodium
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A
- hydroxyde de sodium
 - N° Id: 011-002-00-6 - N° CE: 215-185-5 - N° CAS: 1310-73-2
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH05 * Corr. cut. 1A - H314
 - Remarques: (Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 - Skin Corr. 1B; H314: 2% ≤ C < 5% - Skin Irrit. 2; H315: 0,5% ≤ C < 2% - Eye Irrit. 2; H319: 0,5% ≤ C < 2%)
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 2
- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
 - N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319
 - Divers :
 - DL50 / Cutanée / Lapin = 13900 mg/kg
 - DL50 / Orale / Rat = 5840 mg/kg
 - CL50 / 24h / Crustacés = 9714 mg/l
 - CL50 / 96h / Poissons = 9640 mg/l
 - CL50 / Inhalation (vapeurs) / 6h / Rat = >25000 mg/l
 - Valeurs limites d'exposition
 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 250 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 650
- Alkylamide propyl betaine
 - N° CE: 263-058-8 - N° CAS: 61789-40-0
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119513359-38
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
- Benzoate de sodium
 - N° CE: 208-534-8 - N° CAS: 532-32-1
 - Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119752847-24-0000
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT JANTES

Version:6

Date de révision: 14/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Données non disponibles.
4. 2. 1. Inhalation:	Données non disponibles.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion:	Données non disponibles.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers:	équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Aucune précaution spéciale pour l'environnement n'est requise.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Aucune.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT JANTES

Version:6

Date de révision: 14/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|--|
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Pas de recommandations spéciales. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'abri du gel. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Aucune. |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|---|---|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | <ul style="list-style-type: none">• hydroxyde de sodium :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 2• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 250 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 650• GLYCERINE :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 10• 2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 3 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 13 |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition: | |
| 8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: | Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. |
| 8. 2. 3. Protection des yeux: | S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées. |
| 8. 2. 4. Protection des voies respiratoires: | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. |
| 8. 2. 5. Protection des mains: | Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants imperméables |
| 8. 2. 6. Protection de la peau et du corps: | Porter un vêtement de protection approprié |
| 8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: | Données non disponibles. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | |
|---|--------------------------|
| 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles: | |
| 9. 1. 1. Etat physique: | liquide visqueux |
| 9. 1. 2. Couleur: | violet |
| 9. 1. 3. Odeur: | Cerise |
| 9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT JANTES

Version:6

Date de révision: 14/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 6. Inflammabilité:	Données non disponibles.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Données non disponibles.
9. 1. 8. Point d'éclair:	pas de point d'éclair°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
9. 1. 10. Température de décomposition:	Données non disponibles.
9. 1. 11. PH:	Non applicable.
9. 1. 12. Solubilité:	Données non disponibles.
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	oui
9. 1. 14. Liposolubilité:	Non applicable.
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	Non applicable.
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Données non disponibles.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Données non disponibles.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Données non disponibles.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1020 kg/m³ (20°C)
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Données non disponibles.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Le produit est stable.
10. 2. Stabilité chimique:	Le produit est stable.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune.
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 1. 2. Inhalation:	Données non disponibles.
11. 1. 3. Contact avec la peau:	Données non disponibles.
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
11. 1. 5. Ingestion:	Données non disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT JANTES

Version:6

Date de révision: 14/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 2. Informations sur les autres dangers: ????

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 12. 1. Toxicité: | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Facilement biodégradable. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Données non disponibles. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Données non disponibles. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Données non disponibles. |
| 12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: | Données non disponibles. |
| 12. 7. Autres effets néfastes: | Aucune précaution spéciale pour l'environnement n'est requise. |
| 12. 8. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Peut être évacué sur décharges ou incinéré, selon les règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|---|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | Non applicable. |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Aucune précaution spéciale pour l'environnement n'est requise. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun risque pour la santé n'est connu, ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| 14. 8. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- | | |
|--|---|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié.

European rules 2020/878 |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Non applicable. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
|---|--|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NETTOYANT JANTES

Version:6

Date de révision: 14/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	<indiquer la voie d'exposition>. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 3. Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 4. 1. Date de la première édition:	10/06/2013
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	12/07/2022
16. 4. 3. Date de révision:	14/06/2023
16. 4. 4. Version:	6
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:	15
16. 5. Réalisé par:	SELD